



Charte d'utilisation du PAN d'escalade de l'ASL Montagne-Escalade

1- Définition des principes généraux :

Le PAN est une Structure Artificielle d'Escalade (SAE) à part entière qui permet, au même titre que le mur d'escalade, d'assimiler les techniques et la gestuelle que l'on peut retranscrire en site naturel. Ce type d'installation a l'avantage de ne pas nécessiter de matériel spécifique d'assurance (cordes, mousquetons, baudriers...) et permettent de grimper en toute sécurité grâce à une surface de réception adaptée (tapis).

2- Définition des règles :

- Cet accès ne sera possible qu'aux licenciés de l'ASL section montagne dans le respect du règlement d'utilisation du pan d'escalade de Sainte-Geneviève des bois.
- L'accès au pan doit se faire obligatoirement en chaussons d'escalade.
- Seule la magnésie liquide est admise.
- Aucun objet ne doit être déposé sur les tapis.

3- Cette structure répond à des règles de sécurité et d'utilisation :

La sécurité doit y être assurée dans les meilleures conditions, c'est pourquoi, il est interdit d'accéder seul au pan.

En outre, il ne sera pas toléré de perturber les activités se déroulant dans le gymnase sous peine de se voir retirer la clé d'accès au PAN.

4- Accès au pan

- Le lundi et le mercredi de 20h30 à 21h45
- les mardi et jeudi soir de 20h00 à 22h30.
- Le vendredi de 20h15 à 22h30

A noter que le lundi, le mercredi et le vendredi l'accès au pan s'effectue dans les créneaux horaires des autres sections ASL qui sont en charge de l'ouverture et de la fermeture du gymnase. Les utilisateurs du pan devront donc se conformer aux horaires de ces activités et à ces éventuels changements (Lundi et mercredi section Gym et vendredi section Badminton).

La remise d'une clé du pan s'effectue contre un chèque de caution de 20 € et la signature de la charte. A noter que la duplication de la clé est interdite et qu'elle devra être rendue, au plus tard, en fin de saison. Tout manquement à la charte pourra faire l'objet de la reprise définitive de la clé par un membre du bureau.

Signature (mention Lu et approuvé)